

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.04.2015

Numéro de version 5

Révision: 14.04.2015

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit Okalift SuperChange Klebstoff
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées aucune
- Emploi de la substance / de la préparation Adhesive for fabric Okalift Super Change
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur : Kiesel Schweiz Beratungs- und Vertriebs-GmbH  
Neustrasse 7  
CH-8273 Triboltingen  
  
Tel. 076 - 5 69 00 55
- Service chargé des renseignements : Tel./Fax: 044/9405110
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum (STIZ)  
Notfalldienst (Centre de Secours)  
Freiestrasse 16  
CH-8023 Zürich  
  
Tel.: 145 (24H)  
  
Tel. 0442 51 51 51 ( Mo-Fr von 8.00 Uhr bis 16.00 Uhr)

**SECTION 2: Identification des dangers**

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE néant
- Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement: Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
- Système de classification: La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- Pictogrammes de danger néant
- Mention d'avertissement néant
- Mentions de danger néant
- Indications complémentaires: Contient 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one, 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-on.  
Peut produire une réaction allergique.
- 2.3 Autres dangers
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

CH/FR

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.04.2015

Numéro de version 5

Révision: 14.04.2015

Nom du produit Okalift SuperChange Klebstoff

(suite de la page 1)

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

• 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

• Composants contribuant aux dangers:

CAS: 14808-60-7	quartz (SiO <sub>2</sub> )	 STOT RE 2, H373	25-<50%
EINECS: 238-878-4			

• Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### SECTION 4: Premiers secours

• 4.1 Description des premiers secours

• Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.  
 • après inhalation : inhaler abondamment de l'air frais et, pour des raisons de sécurité, consulter un médecin

• après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

• après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

• après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

• 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

• 5.1 Moyens d'extinction

• Moyens d'extinction: CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

• 5.3 Conseils aux pompiers

• Equipement spécial de sécurité : Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant et combinaison de protection contre les produits chimiques. Ne pas respirer de gaz d'explosion et d'incendie.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Non nécessaire.

• 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

• 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Avec des produits absorbants ( sable, sable de silice, acide fixant, fixant universel).

• 6.4 Référence à d'autres sections Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7  
 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

(suite page 3)

CH/FR

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.04.2015

Numéro de version 5

Révision: 14.04.2015

Nom du produit Okalift SuperChange Klebstoff

(suite de la page 2)

*Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13*

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**      *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **Préventions contre les incendies et les explosions:**      *Aucune mesure particulière n'est requise.*
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**      *Aucune exigence particulière.*
- **Indications concernant le stockage commun :**      *non nécessaire*
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**      *néant*
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**      *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

### **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**      *Sans autre indication, voir point 7.*
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
- **Indications complémentaires :**      *Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.*
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**      *Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.*
- **Protection respiratoire :**      *non nécessaire.*
- **Protection des mains :**      *Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.*
- **Matériau des gants**      *Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.*
- **Temps de pénétration du matériau des gants**      *Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.*
- **Protection des yeux :**      *Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.*

CH/FR

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.04.2015

Numéro de version 5

Révision: 14.04.2015

Nom du produit Okalift SuperChange Klebstoff

(suite de la page 3)

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

<ul style="list-style-type: none"> <li>• 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</li> <li>• Indications générales.</li> <li>• Aspect: <ul style="list-style-type: none"> <li>Forme : pâteux</li> <li>Couleur : blanc</li> </ul> </li> <li>• Odeur : reconnaissable</li> <li>• Seuil olfactif: Non déterminé.</li> </ul>	
• valeur du pH à 20 °C:	8
• Modification d'état <ul style="list-style-type: none"> <li>Point de fusion : non déterminé</li> <li>Point d'ébullition : 100 °C</li> </ul>	
• Point d'éclair :	non applicable
• Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
• Température d'inflammation :	
Température de décomposition :	Non déterminé.
• Auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
• Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
• Limites d'explosivité : <ul style="list-style-type: none"> <li>inférieure : Non déterminé.</li> <li>supérieure : Non déterminé.</li> </ul>	
• Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
• Densité à 20 °C:	1,55 g/cm <sup>3</sup>
• Densité relative.	Non déterminé.
• Densité de vapeur.	Non déterminé.
• Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
• Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	partiellement miscible
• Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
• Viscosité : <ul style="list-style-type: none"> <li>dynamique à 20 °C: 10000 mPas</li> <li>cinématique : Non déterminé.</li> </ul>	
• Teneur en solvants : <ul style="list-style-type: none"> <li>solvants organiques 0,0 %</li> </ul>	
• 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

• 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue
• 10.4 Conditions à éviter	Pas d'autres informations importantes disponibles.
• 10.5 Matières incompatibles:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
• 10.6 Produits de décomposition dangereux:	aucun connu

CH/FR

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.04.2015

Numéro de version 5

Révision: 14.04.2015

Nom du produit Okalift SuperChange Klebstoff

(suite de la page 4)

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### • 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### • Toxicité aiguë :

##### • Effet primaire d'irritation :

##### • de la peau :

Pas d'effet d'irritation.

##### • des yeux :

irritation possible

##### • Sensibilisation :

Aucun effet de sensibilisation connu.

##### • Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

### SECTION 12: Informations écologiques

#### • 12.1 Toxicité

##### • Toxicité aquatique :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### • 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### • 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### • 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### • Autres indications écologiques :

##### • Indications générales :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

##### • 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

##### • PBT:

Non applicable.

##### • vPvB:

Non applicable.

##### • 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### • 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### • Recommandation :

évacuation selon les dispositions en vigueur

##### • Catalogue européen des déchets

08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

##### • Emballages non nettoyés :

##### • Recommandation :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### • 14.1 No UN

##### • ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

#### • 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

##### • ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

#### • 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

##### • ADR, ADN, IMDG, IATA

##### • Classe

néant

(suite page 6)

CH/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.04.2015

Numéro de version 5

Révision: 14.04.2015

Nom du produit Okalift SuperChange Klebstoff

(suite de la page 5)

<ul style="list-style-type: none"> <li>• 14.4 Groupe d'emballage</li> <li>• ADR, IMDG, IATA</li> </ul>	néant
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 14.5 Dangers pour l'environnement:</li> <li>• Polluant marin :</li> </ul>	Non
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</li> </ul>	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC</li> </ul>	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indications complémentaires de transport :</li> </ul>	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• "Règlement type" de l'ONU:</li> </ul>	-

### SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Prescriptions nationales :
- Classe de pollution des eaux : *Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant*
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

### SECTION 16: Autres informations

*Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrits au sens des règlements de garantie légaux. Veuillez s'il vous plaît prendre les conditions de livraison de la respective feuille d'instructions.*

- Phrases importantes *H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.*
- Service établissant la fiche technique : *Services sécurité de travail et protection de l'environnement*
- Acronymes et abréviations: *ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2*
- \* Données modifiées par rapport à la version précédente
- Remarque *Ces données se basent sur des connaissances acquises à ce jour, mais ne garantissent pas les propriétés du produit et ne représentent aucun aspect contractuel. L'utilisation, la transformation du produit sont de la responsabilité de l'utilisateur.*

CH/FR